

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**ARRONDISSEMENT DE VIENNE**  
**Canton de L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2016-23**

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoir : 1  
Votants : 10

L'an deux mil seize  
Le 12 juillet à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 5 juillet 2016

**OBJET : LANCEMENT DU PROJET POUR L'ETUDE DE FAISABILITE POUR  
CONTINUER LA LIAISON DOUCE DES ROLLANDS JUSQU'AU BESSERAY**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Erwan BRACCHI

**EXCUSES** : Marcel BERTHIER, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON donne pouvoir à A. DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET.

Arnaud DUCELLIER FAUVY est élu secrétaire de séance.

M. le Maire expose aux conseillers le projet de continuité de la liaison douce existante. Il s'agit de sécuriser les piétons depuis le Hameau des Rollands jusqu'au chemin du Bessera.

Il demande au conseil de valider le projet de continuité de la liaison douce existante, de l'autoriser à lancer l'étude de faisabilité auprès des entreprises sous réserve que les subventions demandées le permettent, de l'autoriser à demander les subventions afférentes aux organismes compétents : Conseil départemental, Conseil régional, réserve parlementaire, subvention d'Etat (DETR).....et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**VALIDE** le projet de continuité de la liaison douce existante.

**AUTORISE** le maire à lancer l'étude de faisabilité auprès des entreprises sous réserve que les subventions demandées le permettent

**AUTORISE** le maire à demander les subventions afférentes aux organismes compétents : Conseil départemental, Conseil régional, réserve parlementaire, subvention d'Etat (DETR).....

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité  
Affiché et Certifié exécutoire  
Fait à TRAMOLÉ

